

ACCENTURE

Société par actions simplifiée au capital de 17.250.000 euros

Siège social : 118-122 avenue de France, 75013 Paris

R.C.S. Paris B 732 075 312

95B15646

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 15 OCTOBRE 2004**

L'an deux mil quatre, le 15 octobre,

La société Accenture Holdings France SAS (l'"*Associé Unique*"), société par actions simplifiée au capital de 653.037.000 Euros dont le siège social est au 118 avenue de France, 75013 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro Paris B 477 832 612,

agissant en qualité d'Associé Unique de la société Accenture (la "*Société*"), société par actions simplifiée au capital de € 17.250.000, dont le siège social est sis 118-122 avenue de France, 75013 Paris,

dûment représentée par Monsieur Jean-Marc Ollagnier, Président de l'Associé Unique, a été appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du premier Commissaire aux comptes titulaire (Fiduciaire Saint Honoré) et de son suppléant (Nadine Galataud) pour convenance personnelle;
- Démission du deuxième Commissaire aux comptes titulaire (Fiduciaire de la Seine) et de son suppléant (Xavier Fruchaud) pour convenance personnelle;
- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire;
- Mandat spécifique pour le contrôle de l'exercice clos le 31 août 2004;
- Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant;
- Questions diverses; et
- Pouvoirs en vue des formalités.

Grefe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

12 AVR. 2005

et a pris les décisions suivantes conformément à l'article 13-4-3 des Statuts de la Société

N° DE DÉPÔT 3368

Première décision

**Constatation de la Démission de la Fiduciaire Saint Honoré et de son suppléant
(Nadine Galataud) pour convenance personnelle**

L'Associé Unique, prend acte de la démission du premier Commissaire aux comptes titulaire (Fiduciaire Saint Honoré) et de son suppléant (Nadine Galataud) pour convenance personnelle en date du 25 août 2004.

120

Deuxième décision

Constatation de la démission de la Fiduciaire de la Seine et de son suppléant (Xavier Fruchaud) pour convenance personnelle;

L'Associé Unique, prend acte de la démission du deuxième Commissaire aux comptes titulaire (Fiduciaire de la Seine) et de son suppléant (Xavier Fruchaud) pour convenance personnelle en date du 25 août 2004.

Troisième Décision

Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Associé unique nomme :

KPMG SA, département Audit, représentée par Guillaume Livet - 2 bis, rue de Villiers - 92309 Levallois-Perret Cedex - n° RCS : 775726417,

en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la Fiduciaire Saint Honoré pour la durée du mandat restant à courir de celle-ci, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 août 2006.

KPMG SA a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce mandat s'il venait à lui être confié.

Quatrième décision

Mandat spécifique pour le contrôle de l'exercice clos le 31 août 2004

L'associé unique donne par ailleurs mandat à KPMG SA pour exercer le contrôle des comptes de l'exercice clos le 31 août 2004, lequel ne sera pas assuré par la Fiduciaire de la Seine et la Fiduciaire Saint-Honoré.

KPMG SA a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce mandat s'il venait à lui être confié.

Cinquième décision

Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Associé unique nomme :

M. Frédéric Quélin - 1, cours Valmy - 92923 Paris La Défense Cedex - Né le 31 décembre 1959 à Paris 16ème.

en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat de la Société KPMG SA, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique appelé à délibérer sur les comptes de l'exercice devant clore le 31 août 2006.

M. Frédéric Quélin a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat s'il venait à lui être confié.

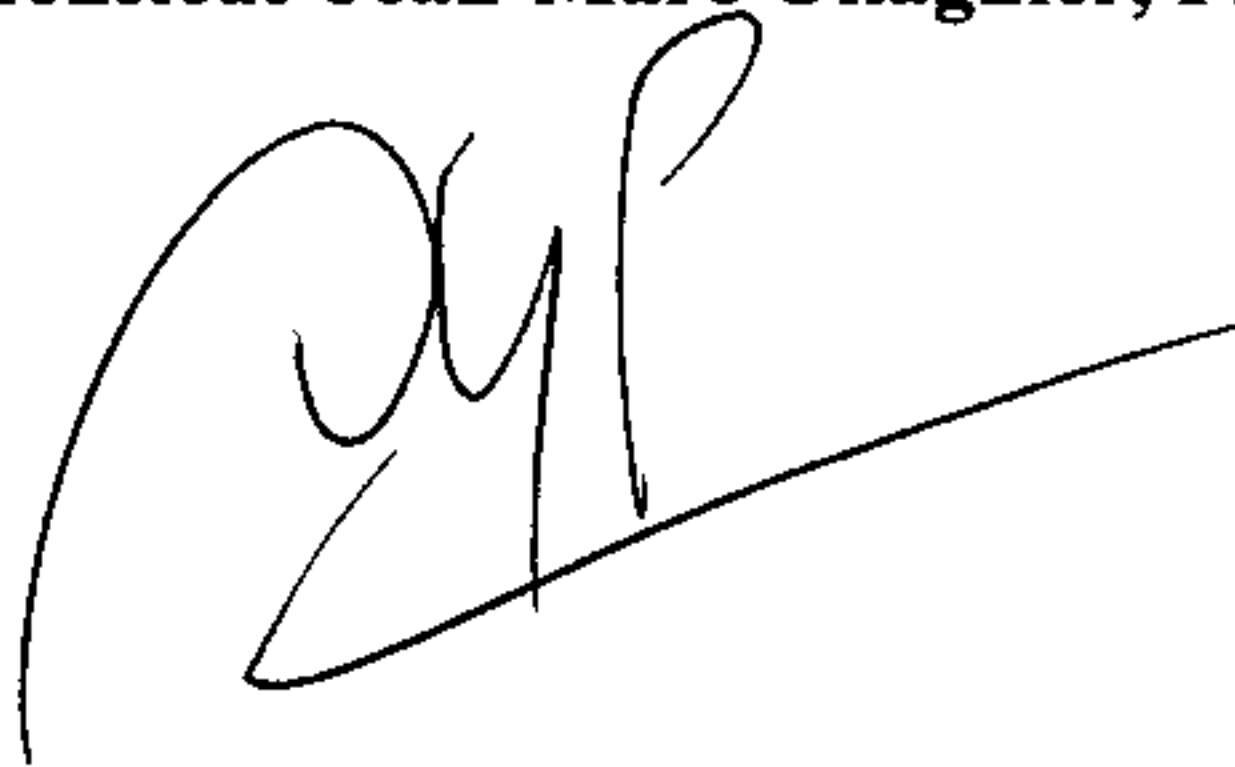
JPB

Sixième décision
Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent document retraçant les décisions prises par l'Associé Unique, lequel document a été signé par l'Associé Unique après lecture.

Pour l'Associé Unique:
Monsieur Jean-Marc Ollagnier, Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Marc Ollagnier, the President mentioned in the text above.A small, handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.